

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 février 2016
Séance du 1^{er} février 2016

A Motion – Maintien des maisons du département

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme GOMES NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. BOULAHMANE

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yvette FOURRIER-CESBRON, maire-adjointe, expose :

Le président du Conseil Départemental de l'Oise, encouragé par les élus du FN, a annoncé le 17 décembre 2015, la fermeture des 6 maisons du département :

- Creil,
- Compiègne,
- Clermont,
- Crépy-en-Valois,
- Méru et
- Noyon.

Les habitants de notre département subissent déjà de plein fouet les politiques d'austérité et la situation économique et sociale est insupportable, avec une augmentation constante du nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA.

Une économie de 80 M€ sur 2 ans, c'est le but recherché par le Conseil Départemental de l'Oise, une fois de plus sur le dos des habitants et des personnels de notre département.

maintenant !

La culture, l'éducation et le sport sont déjà sacrifiés :

- suppression d'ORDI60, des saisons du cinéma, du festival Oise en scène,
- baisse des subventions de 20 à 60% aux associations sportives,
- augmentation de la carte des transports scolaire de 50 à 110 €,
- réduction des budgets de fonctionnements pour les collèges,
- arrêt de l'aide aux accueils de loisirs,
- suppression de 350 à 400 emplois,
- et bien d'autres à venir.

Voici donc le tour des maisons du département ; elles qui pourtant jouent un rôle important de lieux d'échanges, d'écoute et de connaissances auprès des habitants.

Elles qui accueillent tous les jours un large public :

- personnes âgées,
- personnes handicapées,
- collégiens,
- jeunes,
- demandeurs d'emploi,
- bénéficiaires du RSA...

se voient sacrifiées sur l'autel de l'austérité.

Les maisons du département :

- apportent une aide et une écoute immédiate,
- permettent un accès à l'informatique,
- facilitent les démarches administratives (dossier MDPH par exemple),
- sont le lieu d'échanges et d'actions sur le développement durable,
- sont le lieu d'expositions culturelles,
- organisent des initiatives en direction des collégiens, des sans-emplois,
- sont le relais de l'action départementale, aides aux associations, etc.

Nous proposons que le département et la région travaillent ensemble pour mutualiser les moyens des deux collectivités, et pour maintenir les 6 maisons du département de l'Oise et d'élargir leur rôle, leurs compétences et leur fréquentation dans l'intérêt de la population.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1^{er} février 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Le groupe « Génération Creil » ne prend pas part au vote.

Votants : 33 Pour : 28 Contre : 5 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : de demander le maintien des maisons du département.

Article 2 : de demander à la Région et au Département de mutualiser leurs moyens pour maintenir les 6 maisons du département de l'Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 FEV. 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/02/16

et publication ou notification le 10/02/16

affiché le 09/02/2016

CREIL, le 10/02/2016



Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT



Envoyé en préfecture le 10/02/2016

Reçu en préfecture le 10/02/2016

Affiché le

SLO

ID : 060-216001743-20160208-DLRG160208001-DE

CHIFFRE DE COMMERCE
OFFICIELLE
ET PUBLIQUÉE
LE 10/02/2016

POUR LA MAIRIE
LE Maire
JACQUES VILMONT